

SEANCE DU 27 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-sept du mois de mars, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie VITHE, Maire.

Étaient présents : Valérie VITHE, Patrick RAMOND, Sylvie ESCAFRE-PIBERNE, Alain JOURDE, Nadine GROSS, Éric CATRY, Amélie GALINIER, Jean-Pierre ROQUEFEUIL, Amel MAJDI, Michel CARRIERE, Chantal CHAZOTTES, Bruno BOUSQUET, Yannick RANCOULE, Karine PAGES.

Absente ayant donné procuration : Catherine GELY à Yannick RANCOULE.

Effectif légal du conseil municipal : 15.

Nombre de membres du conseil municipal : en exercice : 15, présents : 14, votants : 15

Date de la convocation : 20 mars 2017

Date d'affichage : 21 mars 2017

Après avoir constaté l'existence du quorum, madame le maire déclare la séance ouverte.

Eric CATRY est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Au cours de la réunion, les points suivants sont abordés :

- ➔ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017
- ➔ Finances :
 - Approbation des comptes de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes de la régie des transports scolaires et de l'assainissement
 - Vote des comptes administratifs 2016 et de l'affectation des résultats du budget principal, des budgets annexes de la régie des transports scolaires et de l'assainissement
 - Demandes de subventions au titre du FSIPL et du FNADT
- ➔ Marchés publics :
 - Désignation des entreprises chargées de réaliser les études et travaux de rénovation extérieure de l'immeuble de la mairie.
- ➔ Vie institutionnelle
 - Ajustement de la délibération du 7 octobre 2016 relative aux indemnités de fonction des élus
- ➔ Divers : numérotation de l'immeuble occupé par le crédit agricole et logements locatifs.

- ➔ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017**

Madame le maire fait lecture du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017 et demande aux élus municipaux de faire part de leurs observations.

En l'absence d'observation, elle soumet au vote l'approbation du compte rendu du précédent conseil municipal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017.

- ➔ **Finances :**

- Approbation des comptes de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes de la régie des transports scolaires et de l'assainissement

Madame le maire indique que, du point de vue financier, chaque année, à la même époque, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les comptes de gestion, les comptes administratifs et les affectations des résultats. Elle précise que la commune possède trois budgets : le budget principal de la commune, le budget annexe de l'assainissement et le budget annexe de la régie des transports scolaires.

Délibération

Objet : Approbation des comptes de gestion du budget communal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe de la régie des transports scolaires – Exercice 2016

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Les comptes de gestion 2016 présentés par le receveur reprennent dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées, les comptes de gestions peuvent être déclarés conformes.

Le conseil municipal,

VU les comptes de gestion 2016 présentés par monsieur le Trésorier,

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.
- APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget communal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe de la régie des transports scolaires.
- AUTORISE madame le maire à signer et certifier exact, les comptes cités ci-dessus.

Délibération transmise à la préfecture le 31 mars 2017.

Délibération affichée le 4 avril 2017.

-Vote des comptes administratifs 2016 et de l'affectation des résultats du budget principal, des budgets annexes de la régie des transports scolaires et de l'assainissement

Délibération

Objet : Approbation du compte administratif 2016 du budget principal de la commune

Madame le maire présente le compte administratif 2016 du budget principal de la commune qui s'établit ainsi :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses

Intitulé du chapitre		CA 2016
011	Charges à caractère général	178 536.28€
012	Charge de personnel	324 259.43€
014	Atténuation de produits	710.00€
65	Autres charges de gestion courante	98 365.30€
66	Charges financières	20 977.47€
042	Opérations d'ordre	5 406.79€
	TOTAL	628 255.27€

- Recettes

Intitulé du chapitre		CA 2016
013	Atténuation de charges	22 741.61€
70	Produits des services	100 458.65€
73	Impôts et taxes	369 328.00€
74	Dotations et participations	374 743.00€
75	Autres produits de gestion courante	55 461.50€
76	Produits financiers	4.82€
77	Produits exceptionnels	511.17€
042	Opérations d'ordre	50.00€
	Sous Total	923 298.75€

Résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses	- 628 255.27 €
Recettes	+ 923 298.75 €
Résultat de clôture 2016 :	+ 295 043.48 €

• Section d'investissement :

- Dépenses

Intitulé du chapitre		CA 2016	Reste à réaliser
016	Emprunts et dettes	75 682.81€	
040	Opérations d'ordre	50.00€	
041	Opérations patrimoniales	27 018.94€	
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00€	15 000.00 €
204	GFP rattachement	2 799.30€	
21	Immobilisations corporelles	15 091.40€	3 500.00€
23	Immobilisations en cours	286 902.19€	171 638.00€
	TOTAL GENERAL des DEPENSES	410 544.64€	190 138.00€

- Recettes

Intitulé du chapitre		CA 20156	Reste à réaliser
041	Opérations patrimoniales	27 018.94€	
040	Opérations d'ordre entre sections	5 406.79€	
10	Dotations, fonds divers et réserves	311 948.23€	
13	Subvention d'investissement	82 751.50€	32 000.00€
	TOTAL GENERAL des RECETTES	427 125.46€	32 000.00€

Résultats de la section d'investissement :

Dépenses	- 410 544.64 €
Recettes	+ 427 125.46 €
Résultat de clôture 2016:	+ 16 580.82 €

Madame le maire, conformément à la loi, quitte la séance.
Sous la présidence de Monsieur Patrick Ramond, 1^{er} adjoint au maire,

Le conseil municipal,

VU les dispositions des articles L 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la présentation détaillée par chapitre de compte administratif 2016 du budget communal et annexée à la présente délibération,
VU le compte administratif présenté par le maire, et mis au vote par le président de l'assemblée,
ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2016, présenté par madame le maire, faisant apparaître un résultat d'excédent de clôture de 295 043.48 € à la section de fonctionnement et de 16 580.82 € à la section d'investissement.

Délibération transmise à la préfecture le 31 mars 2017.

Délibération affichée le 4 avril 2017.

Délibération

Objet : Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2016 du budget de la commune

Madame le maire rappelle les résultats du compte administratif du budget principal 2016 :

	Résultat CA 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 46.64 €		16 534.18 €	16 534.18 €	ID 190 138 € IR 32 000 €	-158 138 €	- 141 603.82 €
Fonctionnement	259 781.08 €	194 405.64 €	295 043.48 €	360 418.92 €			360 418.92 €

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

La section de fonctionnement fait apparaître au 31/12/2016 un excédent cumulé de 360 418.92 €.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes, comme suit :

- Affectation au compte 1068 en investissement : 141 603.82 €
- Report du résultat en section de fonctionnement (002-recettes) : 218 815.10 €
- Report du résultat en section d'investissement (001-recettes) : 16 534.18 €

Le conseil municipal,

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 au 1068 du budget général 2017 pour un montant de 141 603.82 €

- DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2016 au compte 002- recettes du budget général 2017 pour un montant de 218 815.10 €.

- DECIDE le report du résultat d'investissement 2016 au compte 001- recettes du budget général 2017 pour un montant de 16 534.18 €.

Délibération transmise à la préfecture le 31 mars 2017.

Délibération affichée le 4 avril 2017.

Délibération

Objet : Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement

Madame le maire présente le compte administratif communal 2016 du budget annexe de l'assainissement qui s'établit ainsi :

- Section d'exploitation :

- Dépenses

Intitulé du chapitre		CA 2016
011	Charges à caractères général	10 946.03€
012	Charges de personnel	12 089.93€
66	Charges financières	12 503.43€
042	Dotations aux amortissements - ODB	52 159.31€
	TOTAL	87 698.70€

- Recettes

Intitulé du chapitre		CA 2016
70	Prestations de services, ventes	60 570.58€
74	Subvention d'exploitation	10 830.00€
77	Produit exceptionnels	506.63€
042	Opération d'ordre	21 980.92€
	TOTAL	93 888.13€

Résultat de la section d'exploitation :

Dépenses	- 87 698.70 €
Recettes	+ 93 888.13 €
Résultat de clôture :	+ 6 189.43 €

- Section d'investissement :

- Dépenses

Intitulé du chapitre		CA 2016	Reste à réaliser
040	Amortissements	21 980.92€	0.00€
16	Emprunts et dettes	30 700.19€	0.00€
20	Immobilisations incorporelles	1 854.00€	13 145.00€
23	Immobilisations corporelles	492.00€	47 000.00€
	Sous-total	55 027.11€	60 145.00€

- Recettes

Intitulé du chapitre		CA 2016	Reste à réaliser
040	Opérations d'ordre budgétaire	52 159.31€	0.00€
	TOTAL	52 159.31€	0.00€

Résultat de la section d'investissement :

Dépenses	- 55 027.11 €
Recettes	+52 159.31 €
Résultat de clôture :	- 2 867.80 €

Madame le maire, conformément à la loi, quitte la séance.
Sous la présidence de Monsieur Patrick Ramond, 1^{er} adjoint au maire,

Le conseil municipal,

VU les dispositions des articles L 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la présentation détaillée par chapitre de compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement annexée à la présente délibération,

VU le compte administratif présenté par le maire et mis au vote par le président de l'assemblée,

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe de l'assainissement, pour l'exercice 2016, présenté par madame le maire, faisant apparaître un excédent de clôture 6 189.43 € à la section d'exploitation et un déficit de clôture de 2 867.80 € à la section d'investissement.

Délibération transmise à la préfecture le 31 mars 2017.

Délibération affichée le 4 avril 2017.

Délibération

Objet : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016 du budget annexe de l'assainissement

Madame le maire rappelle les résultats du compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2016 :

	Résultat CA 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultats de clôture de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	85 752.04		-2 867.80	001 RI : 82 884.24	IR 0.00 ID 60 145.00	-60 145.00	22 739.24
Fonctionnement	-60 656.54		6 189.43	-54 467.11			-54 467.11

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

La section de fonctionnement fait apparaître au 31/12/2016 un déficit cumulé de 54 467.11 €.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes, comme suit :

- Report du résultat déficitaire en section de fonctionnement (002 - dépenses) : 54 467.11 €
- Report du résultat de clôture en section 'investissement (001 - recettes) : 82 884.24 €

Le conseil municipal,

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE le report du résultat déficitaire de fonctionnement 2016 au compte 002-dépenses du budget annexe de l'assainissement 2017 pour un montant de 54 467.11 €.
- DECIDE le report du résultat d'investissement 2016 au compte 001-recettes du budget annexe de l'assainissement 2017 pour un montant de 82 884.32 €.

Délibération transmise à la préfecture le 31 mars 2017.

Délibération affichée le 4 avril 2017.

Délibération

Objet : Approbation du compte administratif 2016 de la régie des transports scolaires

Madame le maire présente le compte administratif communal 2016 de la régie des transports scolaires qui s'établit ainsi :

- Section d'exploitation :

- Dépenses

Intitulé du chapitre		CA 2016
011	Charges à caractère général	2 958.40€
012	Charge de personnel	5 428.58€
67	Charges exceptionnelles	40 000.00€
O42	Opération d'ordres	2 785.11 €
TOTAL		51 172.09€

- Recettes

Intitulé du chapitre		CA 2016
70	Prestations de services	22 796.00€
042	Opérations d'ordre	1 125.00€
TOTAL		23 921.00€

Résultat de la section d'exploitation :

Dépenses	- 51 172.09 €
Recettes	+ 23 921.00 €
Résultat de clôture :	- 27 251.09 €

- Section d'investissement :

- Dépenses

Intitulé du chapitre		CA 2016
040	Opération d'ordre	1 125.00€
TOTAL		1 125.00€

- Recettes

Intitulé du chapitre		CA 2016
O40	ODB amortissement minibus	2 785.11€
TOTAL		2 785.11€

Résultat de la section d'investissement :

Dépenses	- 1 125.00 €
Recettes	+ 2 785.11 €
Résultat de clôture :	+ 1 660.11 €

Madame le maire, conformément à la loi, quitte la séance.

Sous la présidence de Monsieur Patrick Ramond, 1^{er} adjoint au maire,

Le conseil municipal,

VU les dispositions des articles L 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la présentation détaillée par chapitre de compte administratif 2016 du budget annexe de la régie des transports scolaires, annexée à la présente délibération,
VU le compte administratif présenté par le maire, et mis au vote par le président de l'assemblée,

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif de la régie des transports scolaires, pour l'exercice 2016, présenté par madame le maire, faisant apparaître un déficit de clôture de 27 251.09 € à la section d'exploitation et un excédent de clôture de 1 660.11 € à la section d'investissement.

Délibération transmise à la préfecture le 31 mars 2017.

Délibération affichée le 4 avril 2017.

Délibération

Objet : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016 du budget de la régie des transports scolaires

Madame le maire rappelle les résultats du compte administratif de la régie des transports scolaires 2016 :

	Résultat CA 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultats de clôture de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	10 297.11		1 660.11	11 957.22	DI 00.00 RI 00.00	00.00	11 957.22
Fonctionnement	40 128.37		-27 251.09	12 877.28			12 877.28

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

La section de fonctionnement fait apparaître au 31/12/2016 un excédent cumulé de 12 877.28€.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes, comme suit :

- Report du résultat en section de fonctionnement (002-recettes) : 12 877.28 €
- Report du résultat en section d'investissement (001-recettes) : 11 957.22 €

Le conseil municipal,

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2016 au compte 002-recettes du budget 2017 de la régie des transports scolaires pour un montant de 12 877.28 €.
- DECIDE le report du résultat d'investissement 2016 au compte 001-recettes du budget 2017 de la régie des transports scolaires pour un montant de 11 957.22 €.

Délibération transmise à la préfecture le 31 mars 2017.

Délibération affichée le 4 avril 2017.

-Demandes de subventions au titre du FSIPL et du FNADT

Madame le maire indique qu'il avait été proposé de solliciter l'Etat pour l'octroi d'une subvention concernant l'aménagement du centre bourg au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Cependant, ces fonds sont attribués pour les études générales, hors maîtrise d'œuvre : il n'est donc pas opportun de solliciter une subvention en ce sens.

En revanche, la commune a été informée début mars 2017 par les services de l'Etat des directives pour le dépôt de dossiers de demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIPL).

Madame le maire propose de soumettre un dossier pour l'installation d'un terrain multisport en extérieur. En effet, cet investissement semble répondre à un réel besoin pour les enfants et adolescents qui actuellement ne possèdent pas de lieux appropriés.

Cette installation pourrait être mise en place au petit stade : lieu idéalement situé, dans bourg centre du village et à proximité des écoles.

Délibération

Objet : Délibération fixant le plan de financement pour l'installation d'un terrain multisport en extérieur et sollicitant une subvention auprès de l'Etat, du département du Tarn et de la région Occitanie.

La commune de Villefranche d'Albigeois s'est largement développée ces 15 dernières années. L'accueil des nouveaux résidents engendre des besoins et services supplémentaires en particulier pour les jeunes, enfants et adolescents.

Or, en matière d'infrastructures sportives, la commune est uniquement dotée d'une salle polyvalente, non chauffée, utilisée principalement pour les manifestations festives des associations et d'un stade de rugby à destination du club et de l'école de rugby à XIII.

De la danse est proposée le mercredi après-midi par l'association familles rurales à destination des enfants 5 à 12 ans.

Aucune autre association sportive à destination des enfants et adolescents n'existe sur le territoire communal.

152 enfants fréquentent les écoles maternelles et élémentaires de Villefranche dont 119 enfants de plus de 6 ans.

41 enfants sont au collège d'Alban ou d'Albi.

31 enfants sont au lycée.

153 enfants et adolescents vivent à moins de 1 km du centre bourg auquel ils peuvent accéder à pied ou en vélo.

Il est par conséquent important de renforcer la vocation sportive de son bourg et d'améliorer les structures existantes tout en implantant de nouvelles structures sportives.

Le projet consiste à répondre à un besoin d'occupation des enfants et adolescents en dehors du temps scolaires grâce à un équipement qui n'existe ni sur la commune ni sur les communes voisines.

Ainsi, une aire multisports (ou multi jeux), modulaire, en accès libre mais sécurisée grâce à un système de palissades ceinturant le terrain permettrait de proposer aux jeunes du village un lieu convivial, de pratique libre de sports collectifs tels que le football, le basket-ball, le volley-ball, le hand-ball. Une mini-piste d'athlétisme serait également mise en œuvre.

Un terrain disponible sur la parcelle n° 987 section A, actuellement engazonné et disposant de cages de foot, situé à proximité des écoles et à moins de 500 mètres du centre du village serait la destination idéale de cet équipement.

Le projet permettrait :

- de répondre à un besoin de l'ensemble des enfants et adolescents de la commune,
- de créer un équipement à sportif à usages multiples et variés aussi bien approprié aux périodes de détente, en dehors des temps scolaires, qu'aux besoins de deux écoles élémentaires situées à 150 mètres de l'emplacement prévu,
- de dynamiser le centre bourg et de le rendre attractif pour les populations jeunes qui s'y installent et dans la perspective d'ouverture de nouveaux lotissements,
- la continuité du projet d'aménagement des espaces publics des écoles réalisé en 2016

Il s'intègre parfaitement au projet général de revitalisation et d'animation du Bourg centre de Villefranche d'Albigeois 2017-2020.

Coût prévisionnel :

- plateforme multi jeux sol béton poreux avec grilles de 12m x24m avec pare-ballon sur un grand coté :	50 442,00 € HT
- fourniture et pose de 2 but baskets, 2 but brésiliens, 2 bancs :	2 780,00 € HT
- plus-value pour sol gazon synthétique :	6 356,00 € HT
- 2 rehausses pare-ballon sur fronton :	1 900,00 € HT
- Piste d'athlétisme de 26 m x3 m = 75 m2 :	5 050,00 € HT
- TOTAL :	66 528,00 € HT

Soit 79 833,60 € TTC

Madame le maire précise qu'il peut bénéficier d'aides de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), du département du Tarn, et de la région Occitanie.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L. 2334-37, 2334-36, 2334-37

VU l'article 179 de loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

VU le programme triennal d'aides du département du Tarn de 2015 à 2017

VU les prévisions budgétaires,

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE le projet d'installation d'un terrain multisport en extérieur,
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessous :

Coût prévisionnel TTC : 79 833,60 €

HT : 66 528,00 €

Plan de financement prévisionnel :

- subvention de l'Etat (FSIPL) - 50% du montant HT : 33 264,00 €
 - subvention du Conseil départemental - 15% du montant HT : 9 979,20 €
 - subvention du Conseil régional - 15% du montant HT : 9 979,20 €
 - participation de la commune sur fonds propres et FCTVA : 26 611,20 €
- DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FSIPL 2017, du Conseil départemental et du Conseil régional,
 - AUTORISE madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Délibération transmise à la préfecture le 30 mars 2017.

Délibération affichée le 4 avril 2017.

➔ **Marchés publics :**

- Désignation des entreprises chargées de réaliser les études et travaux de rénovation extérieure de l'immeuble de la mairie.

Délibération

Objet : Désignation des entreprises chargées de réaliser les études et travaux de rénovation extérieure de l'immeuble de la mairie

Madame le maire rappelle qu'il avait été programmé en 2015 des travaux de rénovation extérieure de l'immeuble de la mairie.

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2015, l'Etat a attribué une subvention au titre de la DETR 2015 pour lesdits travaux d'un montant de 32 462 €. Conformément à l'article 3 de l'arrêté de notification, la subvention DETR devient caduque si l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution de travaux dans le délai des 2 ans : la date butoir est le 27 avril 2017.

Madame le maire indique que le Cabinet d'architecture DPLG - Albinet a été désigné comme maître d'œuvre pour un montant d'honoraire de 6 500 € HT soit 7 800 € TTC soit 7,65% sur une base de travaux estimatif de 85 000 € HT.

Afin de ne pas perdre la subvention octroyée, il convient de réaliser rapidement ces travaux.

Un appel à concurrence a été lancé afin de choisir les entreprises :

- Lot n°1: Ravalement de façade
- Lot n°2 : Serrurerie

Madame le maire présente les propositions reçues pour les travaux de travaux de rénovation extérieure de l'immeuble de la mairie de la commune de Villefranche d'Albigeois et l'analyse des offres du maître d'œuvre Cabinet d'architecture DPLG –Albinet.

Le conseil municipal,

CONSIDERANT le rapport d'analyses des offres,

ENTENDU le présent exposé,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- DECIDE d'attribuer le marché de **travaux de rénovation extérieure de l'immeuble de la mairie, Lot n°1 – ravalement de façade** à l'entreprise EURL PEDRO BAT pour un montant de travaux de 47 600.00 € HT soit 57 120.00 € TTC.
- DECIDE d'attribuer le marché de **travaux de rénovation extérieure de l'immeuble de la mairie, Lot n°2 – serrurerie** à l'entreprise SARL CSA pour un montant de travaux de 29 190.00 € HT soit 34 426.25 € TTC.
- DONNE tout pouvoir à Madame Valérie Vithe, maire, pour signer le marché, engager l'opération et mandater la dépense.
- AUTORISE Madame Valérie Vithe, maire, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération transmise à la préfecture le 30 mars 2017.

Délibération affichée le 4 avril 2017.

➔ **Vie institutionnelle**

-Ajustement de la délibération du 7 octobre 2016 relative aux indemnités de fonction des élus

Délibération

Objet : Ajustement des délibérations du 7 octobre 2016 relatives aux indemnités de fonction des élus

Madame le maire rappelle que par délibérations du 7 octobre 2016, le conseil municipal a décidé d'attribuer des indemnités de fonction au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux titulaires de délégation, en prenant expressément comme référence l'indice brut terminal de la fonction publique fixé alors à 1015.

Le protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, vient de procéder à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Les assemblées délibérantes sont invitées à délibérer de nouveau en visant toujours l'indice brut terminal de la fonction publique, mais sans en préciser l'indice qui est susceptible d'évolutions ultérieures.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-12 et R.5214-1,
VU les délibérations du 7 octobre 2016 attribuant, à compter du 8 octobre 2016, une indemnité de fonction au maire d'un montant égal à 32.5% de l'indice brut 1015, aux adjoints pour un montant égal à 10% de l'indice brut 1015 et aux conseillers municipaux titulaire de délégation pour un montant égal à 6% de l'indice brut 1015,

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDE d'attribuer à :

- Madame Valérie VITHE, maire de la commune, à effet du 1er janvier 2017, une indemnité brute de fonction égale à 32.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Monsieur Patrick RAMOND, madame Sylvie ESCAFRE-PIBERBE et monsieur Alain JOURDE, adjoints au maire, à effet du 1er janvier 2017, une indemnité brute de fonction égale à 10% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Madame Nadine GROSS et Monsieur Eric CATRY, à effet du 1er janvier 2017, une indemnité brute de fonction égale à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Lesdites indemnités de fonction seront payées mensuellement.

Les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 6531 du budget de l'exercice concerné.

Délibération transmise à la préfecture le 30 mars 2017.

Délibération affichée le 4 avril 2017.

➔ Divers : numérotation de l'immeuble occupé par le crédit agricole et logements locatifs.

Numérotation de l'immeuble situé à l'angle de la place de l'église et de l'avenue d'Albi (parcelle n°76 section B)

Madame le maire indique qu'il convient, pour faciliter le repérage des services des secours, la distribution du courrier ou de colis, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de l'immeuble situé à l'angle de la place de l'église et de l'avenue d'Albi (parcelle n°76 section B) et de procéder à sa numérotation.

Le conseil municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-28,

VU le projet de dénomination de l'immeuble, sis sur la commune de Villefranche d'Albigeois parcelle n°76 section B, présenté au conseil municipal.

ENTENDU madame le maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- DECIDE d'adopter la numérotation suivante :

Section	N° de parcelle	Dénomination de la rue		Numéro attribué
B	76	Avenue d'Albi	Accès au public Agence du crédit agricole	8
B	76	Avenue d'Albi	Logements locatifs	10

- MANDATE madame le maire pour accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Délibération transmise à la préfecture le 30 mars 2017.

Délibération affichée le 4 avril 2017.

La séance est levée à 22h46.

Au registre sont les signatures.